COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Présents : Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Philippe BARDOUIN, Patrice BERT, Elisabeth VAREILLES
Représentés : Maud LAMBERT représentée par Elisabeth VAREILLES, Eliane ROBA représentée par Maryse BLANC
Absents : Stéphane DAO

1-Approbation du Compte-rendu de la dernière séance – Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL

2- Prorogation prêt relais (N° DE_2025_024)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à la réorientation du projet d'aménagement de la zone « la Peyroux », il est nécessaire de demander un délai pour le paiement de l'échéance finale du 09/09/2025 du prêt relais n°00603557114, souscrit au Crédit Agricole et d'un montant initial de 167.000 euros.
Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :
- Capital prorogé : 167.000 euros
- Durée : Prorogation de 12 mois soit jusqu'au 09/09/2026
- Nouveau Taux fixe : 2.85 %
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : au terme du contrat, ou à tout moment par anticipation, sans pénalités, dès l'encaissement de la vente des premiers terrains
- Frais de dossier : 330 €
- Paiement des intérêts normaux courus à l'échéance du 09/09/2026
- Plus de prorogation possible après le 09/09/2026. Ce prêt relais devra être soit remboursé soit consolidé par un prêt à moyen-long terme à l'échéance finale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter la proposition du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
S'ENGAGE à mandater le règlement des intérêts normaux courus à l'échéance du 09/09/2025
MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette prorogation de prêt relais et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son complet remboursement au plus tard le 09/09/2026

3- Ouverture d'une ligne de trésorerie (N° DE_2025_025)

Mme le Maire informe que, pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie.

Le Crédit Agricole a proposé les conditions suivantes :
- **Type de financement :** Ligne de trésorerie
- **Plafond :** 70 000 €
- **Durée :** 12 mois
- **Taux facturé :** Euribor 3 mois moyenné (plancher à 0) + marge 0,70 %
- **Base de calcul des intérêts :** 365 jours
- **Commission d'engagement :** 0,20 %
- **Facturation des intérêts :** trimestrielle, en fonction de l'utilisation
- **Parts sociales :** non exigées

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
DÉCIDE de souscrire une ligne de trésorerie de 70 000 € auprès du Crédit Agricole, aux conditions énumérées ci-dessus ;
DÉCIDE d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la commune ;
MANDATE Mme le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à son remboursement ainsi qu'au règlement des intérêts.

4- Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2022, 2023 et 2024 pour un montant de ...euros (N° DE_2025_026)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les états transmis par le comptable public le 30 juillet 2025 ;

Considérant que certaines sommes dues à la commune n'ont pas pu être récupérées malgré les démarches effectuées ;
Considérant que l'admission en non-valeur permet de constater officiellement qu'une créance est provisoirement irrécouvrable, sans empêcher un éventuel recouvrement si la situation du débiteur change ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADMET EN NON-VALEUR les créances listées dans le document annexé, pour un montant total de 4 718 €, correspondant à 44 titres.

AFFAIRES SCOLAIRES

Effectifs de la rentrée **:** 15 élèves répartis ainsi :
1 GS / 2 CP / 2 CE1 / 6 CE2 / 3 CM1 / 1 CM2

Horaires de la garderie : après concertation avec les parents d'élèves, les horaires ont été élargis dès septembre afin de mieux répondre aux besoins des familles.

- Le matin : accueil possible à partir de 7h30.
- Le soir : garderie ouverte jusqu'à 18h15, du lundi au vendredi.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

Projet de rénovation du foyer rural « Yvan DURAND »

La commune d'Ongles a lancé la consultation pour réhabilitation du foyer rural dont la rénovation thermique. Le marché est découpé en 12 lots de travaux (désamiantage, gros œuvre, menuiseries, électricité, plomberie, photovoltaïque, etc.).
Calendrier :

- Dépôt des offres : jusqu'au 29 septembre 2025 à 12h.
- Analyse des offres : en octobre.
- Attribution du marché : délibération au prochain conseil.
- Démarrage effectif des travaux : mois de novembre 2025, pour une durée prévisionnelle de 6 mois, soit une fin de chantier au printemps 2026.

La commune est accompagnée par le maître d'œuvre, M.CHAUMETON du cabinet de Peyruis, ainsi que par l'IT04 du Département en assistance à maîtrise d'ouvrage.
Organisation et accompagnement local :

- Une réunion avec les associations utilisatrices du foyer est programmée le jeudi 18 septembre à 18h30. Elle aura pour objectif de leur présenter les différentes phases du chantier, les contraintes identifiées ainsi que les modalités d'accès.
- Une association a d'ores et déjà proposé la mise en place d'une structure provisoire afin d'assurer la continuité de ses activités durant la période de fermeture du foyer. Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil, sous réserve que toutes les conditions administratives nécessaires soient préalablement remplies.
- La question de la gestion et du stockage du matériel et de l'électroménager mis à disposition de l'ensemble des associations a également été abordée. Diverses proposition sont à l'étude pour entreproser le temps du chantier le matériel communal.

Requalification de la place de la fontaine
Les travaux arrivent désormais à leur terme Les entreprises ayant participé au chantier ont déjà procédé à la réception des travaux. Seule la pose de la signalétique reste à finaliser, afin de matérialiser les emplacements PMR et la zone de dépose-minute. Pour marquer cette étape importante, une inauguration sera organisée en présence des habitants, des financeurs et des entreprises, le vendredi 10 octobre à 17h, directement sur la place.

Travaux de la chapelle Notre-Dame-du-Rocher
Le chantier de restauration de la chapelle a débuté en août 2025, pour une durée prévue d'environ 20 semaines. L'entreprise ABC Aménagement et Patrimoine a engagé les premières interventions sur la toiture, avec la dépose des tuiles du versant nord et la reprise des maçonneries.
Le suivi est assuré par le Parc naturel régional du Luberon, en lien avec la commune. L'archéologue Céline Blondeau, également impliquée dans le projet du chemin des mémoires, accompagne l'opération pour garantir le respect du patrimoine. Des réunions hebdomadaires permettent d'assurer un suivi régulier de l'avancement.

QUESTIONS DIVERSES

Chapelle

Concernant l'ermitage de la chapelle, il est nécessaire de revoir le système d'assainissement autonome.
Le service d'assainissement non collectif de la communauté de communes (SPANC) a étudié le projet, et une étude de terrain a confirmé la faisabilité d'un dispositif sur une parcelle privée attenante. Toutefois, la commune doit être propriétaire du terrain accueillant les ouvrages d'assainissement ou disposer d'un droit d'usage formalisé (par exemple par l'établissement d'une servitude).

En conséquence, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à engager des discussions avec les propriétaires voisins concernés et à solliciter le SPANC afin d'examiner des solutions alternatives.

Règlement de l'eau

Dans le prolongement du schéma directeur de l'eau, il apparaît indispensable de mettre en place un règlement spécifique. Ce document aurait pour objectif de clarifier les règles de gestion et de faciliter le travail quotidien des agents en charge de ce service.
Il est proposé de constituer une commission chargée de rédiger un projet de règlement, qui serait ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal avant la fin décembre.

La commission serait composée de :

- Mme Anne-Marie Chabaud
- M. Patrice BERT
- M. Philippe BARDOUIN
- Les agents techniques

Parc naturel régional du Luberon

Le projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon est désormais finalisé. Les communes incluses dans le périmètre potentiel de classement sont invitées à se prononcer par délibération sur leur adhésion à cette nouvelle charte.
Les techniciens et élus du Parc se tiennent à disposition pour rencontrer les membres du Conseil municipal, répondre à leurs questions et apporter toutes précisions utiles.
Si le Conseil municipal accepte cette proposition, une date de rencontre devra être fixée en accord avec le Parc.

Fin de séance 21h30